

## Conditions générales de vente et de livraison de Thommen Medical AG

### 1 Droits contractuels

Les droits et obligations contractuels entre le client et Thommen Medical AG, CHE-109.314.907, Neckarsulmstrasse 28, 2540 Granges, résultent exclusivement des accords écrits, des présentes conditions générales de vente et de livraison et, à titre subsidiaire, des dispositions légales du CO. Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliquent exclusivement et pour une durée indéterminée, tant qu'elles ne sont pas expressément modifiées par un accord écrit. Elles s'appliquent également si Thommen Medical AG effectue sans réserve la livraison au client en sachant que les conditions du client sont contraires ou divergentes des siennes. Les conditions divergentes du client ne font pas partie du contrat, même si Thommen Medical AG ne s'y oppose pas expressément. Toute condition divergente du client n'est valable que si elle a été acceptée expressément et par écrit par Thommen Medical AG. Les accords subsidiaires, les modifications du contrat, les garanties, notamment les caractéristiques garanties, doivent toujours être faits par écrit. Il ne peut être dérogé à cette exigence formelle que par une déclaration écrite préalable. Les conditions générales de vente et de livraison s'appliquent dans la version en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

Si l'une des dispositions des présentes conditions générales de vente et de livraison est ou vient à être invalide ou si les présentes conditions générales de vente et livraison présentent des lacunes, la validité juridique des autres dispositions n'en sera pas affectée. Le règlement valide qui se rapprochera le plus près sur le plan économique de la disposition invalide trouvera application au lieu et place de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune.

### 2 Conclusion du contrat

Les offres de Thommen Medical AG sont sans engagement, sauf si elles sont explicitement désignées comme «fermes» et comportent (cumulativement) un délai d'acceptation. Les offres de Thommen Medical AG ne s'adressent pas aux consommateurs, mais uniquement aux personnes qui, lorsqu'elles passent une commande, agissent dans l'exercice de leur activité professionnelle commerciale ou indépendante et ont la qualification professionnelle pour utiliser les produits de manière appropriée (p. ex., dentistes, laboratoires dentaires, etc.). L'accès à la boutique en ligne et les commandes sur la boutique en ligne nécessitent un enregistrement préalable. Le nom d'utilisateur et le mot de passe ne sont pas transférables à des tiers.

Le client peut passer une commande ferme à Thommen Medical AG par écrit, fax, e-mail, téléphone ou sur la boutique en ligne. En passant une commande, le client accepte formellement les présentes conditions générales de vente et de livraison. La réception des commandes via la boutique en ligne sera immédiatement confirmée au client (confirmation de commande). Le contrat n'est conclu qu'après réception de la confirmation écrite de Thommen Medical AG de l'acceptation de la commande du client (confirmation de commande). La livraison en tant que telle est également considérée comme une confirmation de commande constituant le contrat.

### 3 Livraison

Les produits figurant dans le catalogue sont normalement disponibles en stock. La livraison s'effectue généralement départ entrepôt de Granges (EXW CH-2540 Granges, Incoterms 2020). Thommen Medical AG se réserve toutefois le droit de livrer à partir d'un autre entrepôt (p. ex., à partir d'un entrepôt hors de la Suisse) (EXW, Incoterms 2020). Les frais d'expédition sont à la charge du client. Le transport se fait aux risques et périls du client. L'assurance des livraisons contre les pertes et les dommages est de la responsabilité du client.

La commande est déterminante pour l'étendue et l'exécution de la livraison. Les envois d'essai et d'échantillonnage ne sont en principe pas pratiqués.

Les délais et dates de livraison ne sont réputés fermes que lorsqu'ils ont été consignés par écrit à la conclusion du contrat. Les informations générales contenues dans l'offre ne constituent pas une garantie de délais et de dates. Les délais ou dates de livraison sont considérés comme respectés si l'expédition a eu lieu ou si l'avis de disponibilité d'expédition a été envoyé au client avant leur date d'expiration. Le délai de livraison est prolongé de manière raisonnable (également dans le cadre d'un retard) si :

- a) Thommen Medical AG ne reçoit pas en temps utile les informations nécessaires à l'exécution du contrat, ou si le client modifie ultérieurement ces informations et provoque ainsi un retard dans les livraisons ou les prestations ;
- b) si des obstacles surviennent que Thommen Medical AG ne peut éviter malgré toute la diligence requise, qu'ils surviennent chez elle, chez le client ou chez un tiers. Ces obstacles comprennent, par des exemples, les épidémies, les pandémies, la mobilisation, la guerre, les émeutes, les perturbations opérationnelles importantes, les accidents, les conflits du travail, les livraisons tardives ou défectueuses par les sous-traitants, les rejets, les mesures ou omissions officielles, les événements naturels, etc. Thommen Medical AG informe le client le plus rapidement possible du début et de la fin de ces obstacles. Si le problème dure plus de trois mois ou s'il est établi qu'il durera plus de trois mois, le client et Thommen Medical AG peuvent tous deux résilier le contrat ;
- c) si le client est en retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles, en particulier si le client ne respecte pas les conditions de paiement. Thommen Medical AG peut fixer au client un délai raisonnable pour l'exécution correcte des obligations contractuelles. Après l'expiration de ce délai, Thommen Medical AG est en droit de résilier le contrat.

Il y a retard de livraison uniquement si un rappel a été envoyé par écrit après la dernière date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu et qu'un délai de livraison ultérieur égal à la durée du délai de livraison, mais ne dépassant pas 3 semaines, s'est écoulé après ce rappel.

Si l'expédition est retardée à la demande du client ou pour d'autres raisons dont Thommen Medical AG n'est pas responsable, le risque est transféré au client au moment initialement prévu pour la livraison départ-usine.

Une éventuelle réclamation pour des dommages causés par un retard sera dans tous les cas limitée à la valeur de la livraison (partielle) concernée. Les dommages consécutifs à un retard, les dommages indirects, les frais de couverture des achats, le manque à gagner ainsi que les dommages résultant d'une interruption d'activité sont expressément exclus. Une résiliation du contrat par le client en raison d'un retard de livraison est exclue.

### 4 Retours

Les retours aux frais du client sont possibles dans les 5 jours ouvrables suivant la réception des produits. Thommen Medical AG accepte ces retours sous les conditions (cumulatives) suivantes :

- le bon de livraison original est joint au retour ;
- le retour est effectué à l'adresse officielle de Thommen Medical AG ;
- le retour est effectué en temps voulu ;
- les produits ne sont pas endommagés ;
- les produits sont dans leur emballage d'origine non endommagé ; et
- l'emballage ne contient aucune mention personnelle.

En cas d'acceptation inconditionnelle du retour par Thommen Medical AG, le prix d'achat déjà payé sera remboursé via le mode de paiement utilisé (ou avec un autre moyen de paiement à la discrétion de Thommen Medical AG) ou la facture ouverte sera annulée.

Si la marchandise est retournée sans joindre le bon de livraison, des frais de traitement de CHF 40 seront facturés.

### 5 Réclamations

Le client doit contrôler immédiatement la livraison et signaler par écrit les défauts éventuels à Thommen Medical AG au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la livraison. Si aucune réclamation n'est formulée, la marchandise est considérée comme acceptée.

## 6 Garantie et caution légale

Thommen Medical AG accorde une garantie volontaire pour certains produits conformément aux dispositions valables et applicables de la « Garantie Thommen Medical », qui sont indiquées sur le site Internet de Thommen Medical AG.

Pour le reste, les dispositions de la caution légale s'appliquent sous réserve des dispositions suivantes. Tous les droits de garantie du client requièrent une notification de défaut valable en temps voulu et en bonne et due forme et sont prescrits un an après le transfert des profits et des risques. Les caractéristiques garanties sont uniquement celles qui ont été explicitement désignées comme telles dans les spécifications et les schémas. Sont exclus de la garantie et de la responsabilité de Thommen Medical AG les dommages qui ne sont pas manifestement dus à un matériau de mauvaise qualité, à une construction ou à une fabrication défectueuse, p. ex., à l'usure naturelle, à un entretien défectueux, au transport, au non-respect du mode d'emploi, à une sollicitation excessive, à des matériaux d'exploitation inappropriés, à des influences chimiques ou électrolytiques et à d'autres raisons dont Thommen Medical AG n'est pas responsable. Thommen Medical AG ne garantit pas les produits ou les produits semi-finis fournis par des tiers ni la conformité des produits aux normes de droit public, associatif et privé au lieu de livraison ou de destination.

Si la livraison s'avère défectueuse et que Thommen Medical AG devient responsable de la garantie dans les conditions susmentionnées, Thommen Medical AG a le droit, à son choix, de procéder à un remplacement ou à une livraison ultérieure départ-usine (EXW, Incoterms 2020) dans un délai raisonnable, d'accepter la valeur réduite de la livraison ou de remédier ultérieurement aux défauts du produit. Toute autre prétention du client en raison d'une livraison défectueuse, en particulier les dommages (y compris les dommages consécutifs causés par un défaut, les dommages indirects) et la rétractation est exclue. Une mesure de substitution par des tiers aux frais de Thommen Medical AG est également exclue. Si Thommen Medical AG décide de remédier aux défauts qui lui ont été signalés, le client doit lui en donner la possibilité. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées à Thommen Medical AG – à sa demande et uniquement avec son accord exprès – aux frais du client dans l'état où elles ont été livrées, si possible dans l'emballage original. Le client n'a pas d'autres droits et revendications en raison de défauts de matériaux, de construction ou de conception ou en raison de l'absence de caractéristiques garanties.

## 7 Prix

Sauf indication contraire, les prix sont en francs suisses, strictement nets, dans l'emballage habituel, départ entrepôt. Les prix sont toujours hors TVA. Les prix peuvent être modifiés à tout moment jusqu'à la conclusion du contrat.

## 8 Conditions de paiement

Tous les montants facturés doivent être payés dans les 30 jours suivant la date de la facture, sans déduction (en particulier sans escompte). Le paiement n'est considéré comme effectué que lorsque Thommen Medical AG peut disposer du montant (encaissement). Si le client ne respecte pas l'échéance convenue, il doit payer des intérêts moratoires à partir de la date d'échéance à un taux de 4 % au-dessus du taux d'escompte respectif de la Banque Nationale suisse, sans rappel particulier. Thommen Medical AG peut facturer des frais de rappel à hauteur de CHF 20.00 par rappel.

En cas de retard de paiement ou de difficultés de trésorerie du client, Thommen Medical AG est en droit d'exiger un paiement anticipé pour les livraisons ultérieures ou de ne livrer que contre paiement anticipé, même si d'autres conditions de paiement et de livraison ont été convenues lors de la conclusion du contrat, sans être elle-même mise en demeure. Le retard de paiement du client entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les créances de Thommen Medical AG envers ce client. En cas de non-respect des conditions de paiement, Thommen Medical AG est en droit de résilier le contrat et de demander des dommages et intérêts. Thommen Medical AG est également en droit de résilier le contrat et de réclamer la restitution de la marchandise au client si celle-ci est entrée en sa possession avant le paiement du prix d'achat. Le client ne dispose d'aucun droit de rétention.

Si, après la conclusion du contrat, Thommen Medical AG prend connaissance de circonstances mettant en doute la solvabilité du client, ou si son droit au paiement est fortement menacé par l'effondrement financier du client, ou encore si le client est en retard dans le paiement du prix d'achat, Thommen Medical AG peut exiger un paiement anticipé ou une garantie dans un délai raisonnable et refuser la prestation jusqu'à ce que sa demande soit satisfaite. En cas de refus du client ou de dépassement infructueux du délai, Thommen Medical AG est en droit de résilier le contrat en tout ou en partie sans être elle-même en demeure et de réclamer des dommages-intérêts pour non-exécution.

La compensation d'éventuelles demandes reconventionnelles du client avec des créances de Thommen Medical AG est exclue. La cession de créances à l'encontre de Thommen Medical AG n'est pas autorisée. Les paiements sont effectués indépendamment d'une éventuelle contestation de la livraison ou de prétendues demandes reconventionnelles. La rétention du paiement n'est pas autorisée. Thommen Medical AG est en droit de refuser de remédier à d'éventuels défauts tant que le client n'a pas rempli son obligation de paiement. Le prix d'achat devient également exigible si le client est en retard d'acceptation.

## 9 Réserve de propriété

Thommen Medical AG reste propriétaire de la livraison jusqu'à son paiement intégral. Tant que la réserve de propriété existe, le client doit s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre cette revendication. Le client est tenu de coopérer aux mesures nécessaires à la protection de la propriété de Thommen Medical AG. Lors de la conclusion du contrat, le client donne son accord à Thommen Medical AG, notamment pour l'inscription de la réserve de propriété dans le registre des réserves de propriété ou pour des mesures analogues à l'étranger.

Les créances futures résultant d'une éventuelle revente des marchandises livrées sont cédées d'avance à Thommen Medical AG à hauteur des engagements résultant de la situation commerciale.

## 10 Utilisation des produits SPI®

L'utilisateur de produits SPI® s'engage à avoir lu toutes les informations nécessaires à son utilisation et à avoir compris leur contenu avant d'utiliser les produits.

## 11 Clause de non-responsabilité

a) Thommen Medical AG n'est responsable que des fautes intentionnelles et des négligences graves. Thommen Medical AG ne répond en aucun cas des dommages qui ne sont pas survenus à l'objet de la livraison lui-même, tels que manque à gagner, dommages fortuits, dommages indirects, dommages spéciaux, dommages consécutifs ou autres types de dommages similaires.

b) Si Thommen Medical AG est tenue responsable d'une violation par négligence légère d'une obligation contractuelle essentielle, la responsabilité est limitée au dommage prévisible et typique d'un tel contrat, à l'exclusion de la responsabilité pour manque à gagner, dommages accessoires, dommages indirects, dommages spéciaux, dommages consécutifs ou autres types de dommages similaires.

c) En cas d'impossibilité initiale, Thommen Medical AG n'est responsable que si elle avait connaissance de l'obstacle à l'exécution ou si le manque de connaissance est dû à une négligence grave.

d) Les clauses de non-responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de dissimulation frauduleuse de défauts ou en cas de prise en charge d'une garantie de qualité, pour la responsabilité en cas de réclamations fondées sur la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux et pour les dommages corporels.

e) Les droits du client sont exclus dans la mesure où les dommages sont imputables à des violations des instructions d'utilisation, d'entretien et de montage imputables au client, à une utilisation inadaptée ou impropre, à une manipulation défectueuse ou négligente, à l'usure naturelle ou à une réparation défectueuse.

f) Le client doit informer et consulter Thommen Medical AG immédiatement et de manière exhaustive s'il souhaite en faire usage. Il doit donner à Thommen Medical AG l'opportunité d'enquêter sur la réclamation.

g) Les exclusions et les restrictions de responsabilité de Thommen Medical AG prévues dans les présentes conditions générales s'appliquent également à la responsabilité personnelle des collaborateurs, travailleurs, représentants, cessionnaires et agents d'exécution de Thommen Medical AG.

h) À l'exception des droits délictuels, les droits à des dommages et intérêts du client pour lesquels la responsabilité est limitée en vertu de la présente clause sont prescrits après un an calculé à partir du début légal du délai de prescription.

i) Tous les cas de violation du contrat et leurs conséquences juridiques ainsi que les prétentions du client, quel que soit le fondement juridique sur lequel elles reposent, sont réglés de manière définitive dans les présentes conditions générales.

## **12 Droit applicable et lieu de juridiction**

Les parties contractantes s'efforcent d'abord de régler leurs différends à l'amiable. Le lieu d'exécution de toutes les obligations découlant de la vente et de la livraison des produits est Granges.

Le rapport juridique est régi exclusivement par le droit matériel suisse à l'exclusion des dispositions du droit international privé (seul l'art. 116 LDIP, qui permet explicitement un choix de loi tel que le présent, n'est pas affecté par cette exclusion) et à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les ventes CISG.

Le lieu exclusif de juridiction pour le client est le siège social de Thommen Medical AG (Granges, Suisse). Toutefois, Thommen Medical AG est également en droit d'intenter une action en justice contre le client au siège social de ce dernier ou à tout autre lieu de juridiction ordinaire.